

18360

MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11 Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Pour: 11

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARDONEL Gérard.

Date de convocation 05/09/2024 Etaient présents :

M. ACCOLAS Didier, Mme AUDOUSSET Pierrette, M. CARDONEL Gérard, Mme CHIROL Nadine, M. DAUMIN Olivier, M. DELAGE Bruno, M. DOLLET Jean-Jacques, Mme DURIS Béatrice, M. ESMOINGT Guy, Mme NUYTTENS Aline. Mme STOCKER Hélène

Date d'affichage 1 7 SEP. 2024

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme DURIS Béatrice

publication sous forme électronique https://saulzais-le-potier. e-monsite.com/

Numéro interne de l'acte : 2024-09-04

Objet: SIESS Collège Vallon en Sully: participation 2024

Comme les années précédentes, le Syndicat Intercommunal d'Equipement Scolaire et Sportif, du collège de Vallon en Sully a sollicité une participation financière auprès de la commune.

Il est précisé la liste des élèves ayant obtenu une dérogation pour fréquenter le collège (3 élèves) pour l'année scolaire 2023/2024. Le montant de la participation est fixé par le syndicat à 170 €/élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- > ACCEPTE la participation aux frais de scolarité demandée par le Syndicat Intercommunal d'Equipement Scolaire et Sportif de Vallon en Sully.
- ➤ REPERCUTE auprès des familles la moitié des charges occasionnées à la collectivité soit 85 € par enfant.

Le Maire

érard CARDONEL

La secrétaire de séance

Béatrice DURIS